

Direction Générale des Services  
Services des Assemblées

**Arrêté N°15-2889** portant  
**désignation des représentants de la**  
**Présidente du Conseil départemental**  
**pour siéger au sein de la**  
**commission de recours amiable**  
**mentionnée à l'article R. 142-1 du**  
**code de la sécurité sociale**

## LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;

VU l'article R 262-87 du code de l'action sociale et des familles et l'article R 142-1 du code de la sécurité sociale

VU la délibération n°CG\_13\_5104 du 20 décembre 2013 approuvant la convention de gestion du rSa avec la Caisse Commune de Sécurité sociale

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

Sont désignés pour représenter la présidente du conseil départemental et siéger avec voie délibérative au sein de la commission de recours amiable mentionnée à l'article R. 142-1 du code de la sécurité sociale, lorsqu'elle est consultée à l'occasion d'un recours administratif préalable dirigé contre une décision relative au revenu de solidarité active :

Membres titulaires	Membres suppléants (non nominatifs)
- Patricia BREMOND	- Nadège FAYOL (agent de la collectivité)
- Michèle MANOA	- Céline BEAL (agent de la collectivité)

### ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et transmis à la Caisse Commune de Sécurité sociale de la Lozère .

Mende, le 17 décembre 2015  
La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

